



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 2 juin 2015**  
**18 heures 30**

-----

**SLa/MG**

**N° 001844**

**Administration  
Générale -  
Convention cadre  
entre la Ville d'Apt et  
le CCAS de la Ville  
d'Apt.**

**Affiché le :**

**Le mardi 2 juin 2015 à 18 heures 30** le Conseil Municipal, convoqué le 27 mai 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint) donne pouvoir à Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ, Mme Solange BECERRA (6e Adjoint) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Corinne LAVILLE, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

**ABSENTS** : M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville d'Apt, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L. 123-4 et L 123-5 du code de l'action sociale et des familles ainsi que par le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 qui précise les attributions de cet établissement public.

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la Ville d'Apt apporte au CCAS, pour certaines fonctions, son savoir-faire et son expertise. Elle verse également chaque année une subvention dont le montant équilibre le budget du CCAS.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser les liens existant entre la Ville et le CCAS et de préciser les relations financières existant entre les deux entités.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

Approuve le projet de convention.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**